

« ÉTAT D'URGENCE » PROROGÉ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021 BACCALAURÉAT SOUS CONTRÔLE CONTINU JUSQU'EN OCTOBRE 2021

**L'intersyndicale SNFOLC, SNES, SUD, CGT éducat'ion, SNALC, SNCL
demande le rétablissement du baccalauréat national**

**TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER ET EN MANIFESTATION LE 16 POUR LE RETRAIT
DE LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE ET DES DÉCRETS LIBERTICIDES DU 2 DÉCEMBRE**

« Malgré le coronavirus, Emmanuel Macron veut continuer à réformer » titrait France Info le 13 janvier suite au Conseil des ministres. Le Premier Ministre J. Castex, accompagné de plusieurs ministres, dont J-M Blanquer, a confirmé le 14 janvier dans sa conférence de presse, qu'il maintenait le cap. C'est donc au motif du COVID que le gouvernement veut poursuivre « l'état d'urgence » jusqu'au 31 décembre 2021. Profitant des prérogatives exceptionnelles que lui confère cet état d'exception devenu maintenant quasi-permanent, il entend arriver au bout de ses objectifs pour l'ensemble des salariés, et pour les personnels des lycées et collèges en particulier.

Pris au motif de « l'état d'urgence sanitaire », les décrets passant le baccalauréat sous contrôle continu doivent être retirés

Suite à la publication au Conseil Supérieur de l'Éducation le 7 janvier des décrets instituant le contrôle continu au Baccalauréat jusqu'en 2022, l'intersyndicale SNFOLC-SNES-SUD éducation-CGT éducat'ion-SNALC-SNCL s'oppose au ministre dans son communiqué du 12 janvier : elle réaffirme son « attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, garantes de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen » et demande « leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu ».

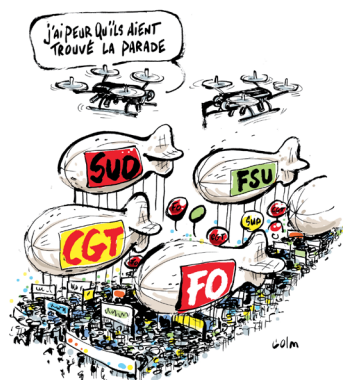
Les personnels sont en colère et refusent l'ordonnance du 24 décembre, dans laquelle sont inscrits les décrets ministériels. Ils refusent à juste titre la nouvelle dégradation de leurs conditions de travail que les décrets vont entraîner, les usines à gaz, la définition forcément locale des évaluations et l'impossibilité de pouvoir garantir l'équité de traitement entre les candidats : ils refusent ce nouveau « débrouillez-vous » et de devoir assumer des responsabilités qui sont celles du ministre.

Se rassembler en assemblées générales, préparer la grève du 26 janvier et ses suites, manifester pour défendre nos droits, nos postes, nos conditions de travail et nos libertés

Le ministre aura bien du mal à justifier du point de vue du COVID son choix de supprimer 1 800 postes dans les lycées et collèges, malgré l'arrivée de 43 000 élèves supplémentaires. Sous couvert de COVID, il continue même à déstructurer le fonctionnement des lycées et collèges avec ses dernières décisions : maintien du fonctionnement en hybride pour les lycées avec possibilité d'extension aux collèges pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}, les cours d'EPS sont amputés des activités en intérieur.

Les personnels, avec le soutien de l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éducat'ion, SUD, SNALC et SNCL-FAEN, ont raison de revendiquer « les créations de postes, le recours et l'abondement des listes complémentaires pour couvrir tous les besoins » comme les AED ont raison d'être en grève dès le 19 janvier pour « des conditions de travail dignes, des postes supplémentaires, une augmentation des rémunérations ». Tous ont raison d'exiger « le dégel de la valeur du point d'indice » et des hausses de salaire comme l'ont arraché les soignants avec l'augmentation indiciaire de 183 euros mensuels sans contre-partie. Dans le même temps, le gouvernement cherche à contenir tout mécontentement et toute expression des revendications au moyen d'une fuite en avant répressive et autoritaire. Les décrets liberticides autorisent maintenant le fichage policier y compris de « l'appartenance syndicale ».

**LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE
DES DRONES POUR IDENTIFIER LES MANIFESTANTS**



Le SNFOLC appelle à participer aux manifestations du 16 janvier pour le retrait de la loi sécurité globale et à préparer dans les assemblées générales et les HIS, la grève du 26 janvier et ses suites, pour les créations de postes, le rétablissement des épreuves terminales, ponctuelles, nationales et anonymes du baccalauréat, le dégel du point d'indice et contre tout alourdissement des missions comme le prévoit le Grenelle de J-M Blanquer.